

CCB 1300

With Compliments.

Patrick J. Corish

**ÉTUDES
IRLANDAISES**



AUTOMNE 1998
N° 23-2

CENTRE DE GESTION DES REVUES
UNIVERSITÉ CHARLES-DE-GAULLE - LILLE 3
BP 149 - 59653 VILLENEUVE D'ASCQ
CEDEX
FRANCE

**LES SÉMINAIRES IRLANDAIS DU CONTINENT,
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LES ORIGINES
DU COLLÈGE DE MAYNOOTH**

Mgr Patrick J. CORISH
(St Patrick's College, Maynooth)

Abstract / Résumé

There is an element of continuity between Maynooth College, founded in 1795, and the old Irish colleges on the continent. The teaching and the professors were identical. The French revolution was anathema to these scholars who had been forced to emigrate. But it is with some exaggeration that they have been accused of spreading the Jansenist or Gallican doctrines. These formative years did shape what soon became the cradle of the catholic clergy of Ireland.

Maynooth, theology, jansenism, gallicanism, rigorism, nationalism.

Il y a un élément de continuité entre le Collège de Maynooth, fondé en 1795, et les Collèges irlandais du continent. L'enseignement et les professeurs étaient identiques. Ces derniers ne portaient pas la révolution française dans leurs cœurs. Mais c'est à tort qu'on les a accusés de propager les doctrines jansénistes ou gallicanes. Ces années de formation ont façonné ce qui allait bientôt devenir le berceau du clergé catholique d'Irlande.

Maynooth, théologie, jansénisme, gallicanisme, rigorisme, nationalisme.

La Révolution française influa notablement sur le cours de l'émigration irlandaise. Au dix-septième et dix-huitième siècles, l'Europe accueillit un flot ininterrompu de catholiques irlandais - soldats, marchands, étudiants et prêtres - en quête d'une position sociale à laquelle il leur était interdit de prétendre dans leur propre pays. A la fin du dix-huitième siècle, d'autres commençaient de tenter leur chance aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Après la Révolution, ce furent ces pays qui attirèrent la quasi-totalité des Irlandais qui n'émigrèrent plus en Europe qu'au compte-goutte.

Parmi ceux qui ralliaient l'Europe au dix-huitième siècle, nombreux étaient les jeunes qui se destinaient à la prêtrise. La France les accueillit à

bras ouverts. Et, de fait, c'est en France que les séminaires modernes virent le jour. Ils étaient en germe dans les conceptions des réformateurs du seizième siècle encore que celles-ci n'allassent guère au delà d'un simple rajeunissement des « écoles épiscopales » du Haut Moyen-Age. Ce furent les Lazaristes et les Sulpiciens qui, au dix-septième, dissocièrent le grand séminaire réservé aux études de philosophie et de théologie, du petit séminaire destiné aux études préparatoires et plus spécialement aux humanités, et de l'école presbytérale, laquelle se bornait bien souvent aux rudiments prodigués par le curé aux enfants de chœur.

Il appartenait à Benoît XIV, un des papes les plus remarquables de ce dix-huitième qui vit se succéder au siège de Saint Pierre des pontifes assez falots, de mettre un peu d'ordre dans l'Eglise en décrétant qu'aucun prêtre catholique ne pourrait exercer son ministère en Irlande sans avoir fait de solides études de théologie, lesquelles ne pouvaient être poursuivies qu'en Europe.

Par souci d'économie, les jeunes gens promis au sacerdoce commençaient par se familiariser avec le latin dans une des écoles privées d'Irlande où on l'inculquait, après quoi il leur était souvent demandé d'assumer des tâches d'enseignement, prélude à leur ordination aux alentours de leur vingt-quatrième année et à leur embarquement pour le continent à l'effet de s'initier à la théologie.

En tant que prêtres ils pouvaient subvenir à leurs besoins en exerçant leur ministère, à cet inconvénient près que nombre de prêtres irlandais s'intégrèrent dans l'Europe d'Ancien Régime et ne retournèrent jamais en Irlande. On trouve dans les archives départementales de la Gironde le nom de 157 prêtres irlandais, formés au Collège irlandais de Bordeaux, titulaires de bénéfices en Gironde entre 1655 et 1831 (1). La cohabitation de jeunes étudiants et de prêtres ordonnés posait également des problèmes d'ordre disciplinaire, si bien qu'il fût nécessaire de créer des collèges distincts. A Paris, il y en eut deux, un pour les prêtres, un pour les séminaristes qui n'avaient pas encore reçu l'ordination.

A la fin du dix-huitième siècle, c'est en France que ces jeunes Irlandais avaient le plus de chances d'être envoyés. Dans un rapport soumis au Parlement en 1808, les administrateurs du Collège de Maynooth révélaient que, avant la Révolution, il y avait 478 places de séminaristes disponibles en Europe dont 350 en France (2). Ce rapport indiquait la ventilation des prêtres et étudiants entre les différents Collèges irlandais.

	Etudiants			
	Prêtres	Boursiers	Pensionnés	TOTAL
Paris, Collège des Lombards	100			100
Paris, rue des Irlandais		60	20	80
Nantes	80			80
Bordeaux	20	20		40
Douai	30			30
Toulouse		12		12
Lille			8	8
TOTAL	230	92	28	350
%	66	26	8	100

Au début de la Révolution, les Collèges irlandais furent exclus du champ d'application de la loi du 2 novembre 1789 nationalisant les biens du clergé, de la loi sur la Constitution Civile du Clergé du 12 juillet 1790, et du serment de défendre la Constitution exigé à compter du 12 novembre 1790. Mais la situation s'étant rapidement détériorée, les Collèges furent fermés sur ordre des municipalités ou sous la pression de l'émeute. Soixante dix des cent vingt huit places encore disponibles - quarante à Louvain et trente à Anvers - furent supprimées par suite de l'invasion des Flandres par l'Armée française. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Angleterre, le 1er février 1803, les séminaristes irlandais n'étaient plus qu'une poignée à Rome, Salamanque et Lisbonne.

Par bonheur, en Irlande, les Lois Pénales proscrivant l'enseignement catholique étaient progressivement abrogées. En 1782, une loi autorisa un Catholique à ouvrir une école, pour autant qu'elle fût soumise à l'autorisation de l'évêque Protestant et que le directeur prôtât le serment d'allégeance tel qu'il résultait de la Loi de 1774, intitulée « An Act to enable His Majesty's subjects of whatever persuasion to testify their allegiance to Him » (13 & 14 George III, c. 35). Là encore, les Irlandais étaient curieusement redevables aux Français de l'amélioration de leur sort ; ces derniers ayant été contraints d'abandonner le Canada en 1763, le Roi d'Angleterre s'était soudain trouvé pourvu de sujets catholiques dont les droits civiques étaient garantis par traité. Un certain temps d'adaptation avait été nécessaire car, même s'ils se trouvaient de l'autre côté de l'Atlantique, ces nouveaux sujets posaient un problème à la Couronne britannique. Le Serment d'Allégeance du 2 juin 1774 figurait dans le « Quebec Act » du 22 juin. Du même coup, les Catholiques, en Irlande comme au Québec, pouvaient faire assaut de loyauté sans avoir à reconnaître les prétentions ecclésiastiques du monarque découlant de l'Acte de Suprématie de 1560, et ce nonobstant l'obligation qui leur était

faite d'affirmer en termes peu amènes pour le Saint Siège que le Pape ne disposait d'aucun pouvoir dans les affaires temporelles du royaume.

En 1793, l'autorisation que le maître d'école catholique devait obtenir de l'Evêque protestant pour ouvrir un établissement scolaire fut abrogée par le législateur. Cette libéralisation s'inscrivait dans le contexte du démantèlement progressif de toutes les incapacités légales frappant les Catholiques. La plus importante de celles qui restaient en vigueur interdisait aux Catholiques de siéger au parlement en raison des déclarations et serments requis. Lorsque les Whigs modérés entrèrent au gouvernement Tory de Pitt en juillet 1794, certains caressèrent l'espoir que l'on allait remédier à cette situation, mais dans les premiers mois de 1795 ils durent abandonner toute illusion à cet égard (3). Sans doute n'étaient-elles fondées que sur des demi-vérités et des malentendus.

La formation du clergé catholique irlandais connaissait, au même moment, une grave crise. La filière européenne, si modeste qu'elle eût été, était à présent tarie. Il n'y avait rien pour la remplacer, si bien que les évêques catholiques durent s'adresser au gouvernement. Pitt souhaitait se montrer aussi conciliant que possible vis-à-vis des Catholiques et des Presbytériens d'Irlande, soucieux qu'il était de ne les voir pas entrer en dissidence sur ses arrières tandis qu'il était en guerre avec la France. Toutefois, en Irlande, la caste dirigeante protestante ne laissait pas d'être inquiète depuis que la législation anti-catholique avait été progressivement assouplie dans les années 1770. Les atteintes au monopole de l'éducation de l'Eglise protestante établie étaient particulièrement mal vues des autorités civiles et ecclésiastiques. Aussi bien le gouvernement avait-il besoin d'un coup de pouce pour aider à promouvoir la formation des prêtres catholiques.

La fortune lui sourit. Les négociations entre le gouvernement et les évêques étaient sur le point d'achopper lorsque l'espoir des Catholiques de siéger au Parlement fut déçu (4). Cette fin de non-recevoir ayant aliéné les Catholiques les plus radicaux, il était d'autant plus impératif de se concilier les éléments les plus conservateurs à propos de ce qui allait devenir « le Collège catholique ». De surcroît, Burke allait voler au secours de la réforme. Edmund Burke (1729-1797), un des hommes les plus influents de son temps, parvenait au terme d'une vie publique bien remplie. Sa mère était catholique et il est possible sinon probable que son père ne se convertit à la religion protestante qu'afin d'embrasser une carrière juridique. En 1757, Burke avait épousé une Catholique qui, toutefois, s'était convertie au protestantisme à cette occasion. Certaines personnes, avec de tels antécédents, étaient particulièrement hostiles au catholicisme : un historien contemporain les a qualifiées, à bon escient, de « converso » (5). Burke, cependant, croyait sincèrement aux vertus de la tolérance en matière religieuse ; c'était un homme aux idées larges, pas

au point, cependant, de s'enthousiasmer pour la Révolution française. Il n'en fut jamais la dupe et, en novembre 1790, il la condamna avec éclat dans ses « Reflections on the Revolution in France ». La chute de Robespierre, le 29 juillet 1794, fit naître de vagues espérances que les Irlandais pourraient de nouveau aller étudier en France. De semblables arguments achevèrent de disposer Burke en faveur du « Collège catholique ». Son soutien s'avéra précieux, voire même décisif.

Il fallait une loi afin que le Collège put recevoir une dotation, ce qui n'avait pas été accordé en 1793. Le 5 juin 1795, le Roi donna son consentement à une loi autorisant « l'établissement, le maintien et la dotation d'une académie... affectée à l'éducation exclusive des personnes professant la religion catholique romaine » (35 George III, c. 21). Un crédit de huit mille livres fut voté « en vue d'établir la susdite académie », étant officieusement entendu qu'une somme équivalente serait votée dans les années à venir. Minime était la contrepartie de cette libéralité. Parmi les administrateurs désignés pour régenter le collège, figuraient les quatre grands Juges d'Irlande, tous protestants bien évidemment, qui se bornèrent à assister aux deux premières réunions et cessèrent d'être administrateurs en 1800, onze évêques catholiques et six laïcs choisis parmi les restes de la noblesse catholique. Evêques et laïcs étaient on ne peut plus conservateurs. Ils ne firent aucune difficulté, en 1795, pour consentir à ce que quiconque associé de près ou de loin au Collège fut astreint à prêter le serment d'allégeance de 1774.

Evidemment, des problèmes surgirent. Lorsqu'on se mit en quête de trouver un terrain aux abords de Dublin, il s'avéra que la perspective du voisinage du « Collège catholique » était jugée rien moins qu'opportune. C'est alors que survint l'offre du plus titré des nobles irlandais, le Duc de Leinster, libéral pour ses amis, excentrique pour ses ennemis (son jeune frère, il est vrai, n'était autre que Lord Edward Fitzgerald). Le collège, déclara-t-il, serait le bienvenu à Maynooth, où Carton, la grande demeure des Fitzgerald, avait été édiflée cinquante ans plus tôt. Les administrateurs achetèrent la maison d'un de ses intendants et en firent l'embryon du collège.

C'était une modeste gentilhommière, de construction récente, manifestement trop petite pour le nombre de séminaristes prévu. La construction de nouveaux bâtiments était tributaire de la subvention de huit mille livres votée annuellement par le parlement protestant. Ce furent des années d'anxiété, d'autant que les idées en provenance de Paris prenaient en Irlande une coloration sectaire. Et, de fait, même en France, les Droits de l'Homme pouvaient, selon les régions, être interprétés comme le droit de se débarrasser de ce qui était le plus honni, ce qui en certains endroits, notamment dans le Sud, ne contribuait pas peu à raviver

des tensions religieuses remontant au seizième siècle, voire même au douzième. En Irlande, 1798 fut une année d'intense passion sectaire.

Aussi bien, les bâtiments étaient-ils un problème. En revanche, les séminaristes ne manquaient pas ; et il ne manquait pas davantage d'enseignants qualifiés, souvent remarquables. La première génération de professeurs, à Maynooth, était constituée d'émigrés dont un grand nombre - certains Français, d'autres Irlandais - avaient enseigné à la Sorbonne. Dans les toutes premières années, aux dires d'un Irlandais nommé en 1810, on parlait français à la table des professeurs sauf à un bout où la langue en usage était l'irlandais (6) ; et aujourd'hui encore la robe des professeurs de Maynooth est la robe de la Sorbonne.

Si les bâtiments constituaient un problème, ce n'était pas le seul. Dans les années 1790, des tensions ne pouvaient manquer de surgir entre les jeunes Irlandais et les émigrés qui avaient fui la Révolution. Plus tard, on fera grief à ces Français et à ces Irlandais francisés d'avoir empoisonné l'esprit innocent des Irlandais avec des idées vaguement qualifiées de « Gallicanes » et « Jansénistes ». Cette dernière qualification apparaît, de temps à autre, le plus souvent dans un contexte journalistique, pour imputer la transformation d'une paysannerie heureuse et insouciant en névrosés anxieux à cause de l'enseignement « Janséniste » importé à Maynooth par ses premiers professeurs français. A l'opposé, on ne devait pas tarder à accuser Maynooth de produire un nouveau type de prêtres, turbulents, davantage intéressés par la politique que par la religion, et dont les opinions étaient résolument révolutionnaires. A tous égards, soutenait-on, ils contrastaient avec les prêtres issus des anciens séminaires du continent à qui l'on avait enseigné le respect de l'autorité et qui étaient, à leur manière, de véritables gentlemen.

Lorsque l'on sait la vénération qui entourait, au siècle dernier, les curés de campagne dont la plupart sortaient de Maynooth, il est impossible de nier l'importance du Collège dans l'histoire de l'Irlande du dix-neuvième siècle. Mais l'influence du Collège était infiniment plus complexe que ne le peuvent suggérer les quelques généralisations hâtives qui précèdent. Pour faire toucher du doigt cette complexité, j'aimerais m'attarder sur quelques personnes, et sur une en particulier, qui mérite sans conteste le titre de père spirituel de Maynooth. Je veux parler de Louis Gilles Delahogue, né à Paris le 16 janvier 1739, prêtre du diocèse de Paris, professeur de Théologie Morale ex-titulaire d'une chaire à la Sorbonne de 1771 à 1792 (7). Prêtre réfractaire, contraint à l'exil, il se retrouve en Angleterre en septembre 1792. Le 28 mai 1798, il est nommé Professeur de Théologie Morale à Maynooth. L'enseignement de la Théologie Dogmatique lui échoit le 24 février 1801 au décès de Maurice Ahearne, émigré irlandais, docteur de la Sorbonne et ancien professeur de philosophie au Collège de Navarre. Au moment de la Paix d'Amiens, il

paraît désireux de rentrer en France : c'est ainsi qu'on le voit, en mars 1803, solliciter de la Légation de France à Londres l'autorisation de surseoir à son retour jusqu'en juillet, terme de l'année universitaire. Il en est empêché par la reprise de la guerre le 12 mai 1803. Le 21 mars 1816, il est invité à rentrer pour participer à la réorganisation de la Sorbonne. Mais il est alors âgé de 77 ans et bien qu'enseignant toujours à Maynooth, sa carrière est proche de son terme. Le 30 août 1814, on lui avait donné un assistant en la personne de John Mac Hale qui allait devenir célèbre, plus tard, comme évêque et homme politique. Delahogue se démit de ses fonctions le 22 juin 1820 et demeura au collège où il s'éteignit le 9 mai 1827 à l'âge de 88 ans.

Si les professeurs émigrés abondaient à Maynooth dans les premières années, en revanche les livres de classe et « manuels » de formation des séminaristes étaient très rares. Après la rupture de la Paix d'Amiens, il devint évident que la guerre ne cesserait pas de si tôt. Le 29 juin 1805, les administrateurs du collège mirent sur pied un comité dont faisaient partie Delahogue et le professeur de Théologie Morale, Edward Ferris, un autre émigré irlandais, « afin de préparer un cours de théologie destiné à être édité à l'usage des étudiants de ce collège ».

Une solution consistait à « pirater » l'édition dublinoise d'un ouvrage existant - il y avait quelques livres de théologie dans le pays, mais pas en nombre suffisant pour tous les séminaristes de Maynooth. Le plus adapté était un manuel de théologie écrit par Louis Bailly, dont la première édition remontait à 1789 et qui devait être constamment réimprimé à usage des séminaires français dans les cinquante années suivantes. C'est ainsi que la « Theologia Moralis » de Bailly parut en 1812 dans une édition « piratée » chez Fitzpatrick de Dublin, l'éditeur officiel du collège. Delahogue, cependant, résolut d'écrire ses propres manuels de théologie dogmatique qui furent publiés par Fitzpatrick, entre 1808 et 1813. Si Maynooth a des racines gallicanes, c'est là qu'il nous faut aller les chercher. En effet, les livres de Delahogue furent utilisés au collège jusque bien après le milieu du siècle. Ils furent même édités sur le Continent au lendemain des guerres révolutionnaires : on possède, entre autres, une édition imprimée à Paris, en 1815.

Le choix d'un manuel de théologie morale semble avoir été plus malaisé. Apparemment, rien n'avait encore été entrepris lorsqu'Edward Ferris mourut le 26 novembre 1809. Un autre Français, François Anglade, lui succéda. Il était depuis quelque temps à Maynooth où il enseignait la philosophie depuis 1802. Gascon, né en 1758, il avait été nommé professeur de philosophie à l'Université de Paris en 1789. Prêtre réfractaire comme Delahogue, il avait été démis de ses fonctions et s'était réfugié en Angleterre en 1792. Dix ans plus tard, Delahogue se trouvant à Londres à l'effet de recruter une personne apte à enseigner la philoso-

phie, Anglade s'était empressé d'accepter le poste. Le 29 juin 1810, il fut chargé d'enseigner la Théologie Morale. Il professa jusqu'à sa démission en 1828, continua de vivre au collège et y mourut le 12 avril 1834.

En 1810, Anglade était toujours occupé à rédiger un manuel de philosophie qui devait également être publié par Fitzpatrick (3 vol, Dublin, 1815-1817). Ce fut peut-être un des facteurs qui militèrent en faveur du « piratage » d'un manuel de théologie morale. L'ouvrage plagié pouvait être celui de Bailly, mais il y avait également la vénérable *Theologia Moralis Universalis* publiée pour la première fois en 1726 par le Jésuite Gabriel Antoine (1678-1743) qui avait enseigné à Pont à Mousson. Elle avait connu soixante éditions avant la Révolution, dont une édition romaine en 1746. Le Pape Benoît XIV (1740-1758) la tenait en haute estime et en avait imposé l'usage aux séminaristes romains de la Congrégation de la Propagande, laquelle à son tour l'avait recommandée en 1796 aux administrateurs de Maynooth en leur joignant quelques exemplaires. Ferris s'était servi du texte d'Antoine pour étayer les instructions fournies aux étudiants.

L'appartenance d'Antoine à l'Ordre des Jésuites et l'approbation de Rome ne doivent pas nous dissimuler qu'Antoine affichait le plus grand rigorisme en matière théologique. Aussi bien, lorsqu'on se décida à plagier Bailly plutôt qu'Antoine, n'était-ce nullement dans le but de faire prévaloir le « rigorisme » janséniste contre le « laxisme » jésuite. En fait, pour autant que l'on en puisse juger, l'argument pratique qui emporta la décision fut que l'ouvrage de Bailly était le plus court des deux. Il fut publié en cinq volumes, toujours par Fitzpatrick, entre 1812 et 1815. Le seul exemplaire de cette édition dont on ait connaissance à Dublin est le tome cinq de 1815 conservé à Trinity College ; à Maynooth et ailleurs il existe, bien entendu, des éditions postérieures publiées à Dublin. Ni la Bibliothèque Nationale, ni la British Library, ne détiennent la moindre édition dublinoise. En 1852, le livre fut mis à l'Index en attendant certaines corrections, lesquelles n'avaient rien à voir avec son rigorisme supposé. Aussi bien servit-il de manuel à Maynooth pendant quarante ans, et s'il est loisible de qualifier de « janséniste » l'enseignement du collège, c'est dans ses pages qu'il convient d'en rechercher la trace.

Qu'il me soit permis, avant de poursuivre plus avant, de faire une remarque qui est presque toujours occultée tant, sans doute, elle va de soi. Si la Révolution française avait suivi un autre cours, épargnant les séminaires irlandais en France, on peut gager que l'éducation des séminaristes aurait été marquée par une continuité d'autant plus grande qu'elle fut loin d'être totalement rompue tout au long de la Révolution telle qu'elle se déroula. De ce fait, le transfert des professeurs français en Irlande, quelque influent qu'il ait pu être, doit être considéré plutôt comme un facteur de continuité que comme un facteur d'innovation.

L'éducation reçue par les séminaristes à Maynooth après 1795 est très semblable à celle qu'ils eussent reçue en France avant 1789 ou après 1815.

S'agissant du Gallicanisme, il convient de rappeler le contenu des quatre articles de la *Declaratio cleri Gallicani* de 1682 :

1. Le Pape n'a reçu de Dieu qu'une autorité spirituelle. Pour ce qui est des affaires temporelles, les rois et les princes ne sont nullement soumis à son autorité.
2. « L'autorité souveraine en matière spirituelle » dévolue au Pape est limitée par l'autorité des conciles généraux, conformément aux dispositions arrêtées par le Concile de Constance (1414-1418).
3. Le Pape doit exercer son autorité conformément au droit canon et dans le respect des ancestrales « libertés de l'Eglise Gallicane ».
4. L'autorité doctrinale du Pape est unique et universelle, mais elle ne peut être définitive qu'autant qu'elle a reçu l'assentiment de l'Eglise Universelle.

La loi de 1795 portant création de Maynooth faisait obligation aux administrateurs, professeurs, étudiants et jusqu'aux domestiques, de prêter le Serment d'Allégeance de 1774 qui stipulait à l'instar du premier article de la Déclaration Gallicane, quoiqu'en termes infiniment moins respectueux, que le Pape n'avait pas d'autorité temporelle dans le Royaume. De même, la majeure partie de l'Europe du Nord aurait souscrit largement au troisième article disposant que le Pape devait exercer son autorité spirituelle conformément aux règles établies du droit canon. Les articles-clés étaient le second et le quatrième, ceux-là mêmes qui portaient sur la nature de cette autorité spirituelle.

Delahogue était bien évidemment gallican. En entrant à la Sorbonne, il s'était vu contraint de reconnaître la validité des propositions de la Déclaration de 1682. Mais, en comparaison de celui de Bailly, son gallicanisme ne laissait pas d'être modéré. Bailly était mort en 1808, mais son œuvre, constamment réimprimée, était largement utilisée. L'édition de 1829 qui comporte maintes altérations, ainsi qu'on le verra pour ce qui a trait à la morale, reprend intégralement la position gallicane stipulant qu'un concile général est supérieur au Pape, lequel n'est point infaillible sauf à obtenir l'assentiment de l'Eglise (8). Delahogue, beaucoup plus modéré, prétend que quiconque soutient ces thèses ne peut être accusé d'erreur ou de schisme dans la mesure où ces matières ne font pas partie intégrante du corpus de la foi catholique ; et que si le Pape s'exprime de sa pleine autorité, l'acquiescement de l'Eglise est à présumer en l'absence de tout désaccord exprimé (9). L'enseignement prodigué à Maynooth dans les premières années fit l'objet de clarifications suite à l'inspection d'une commission parlementaire en 1826 (10). Agé de 87 ans, à la retraite depuis 1820, Delahogue ne déposa pas devant la commission. Anglade,

qui avait 68 ans et était encore à quelques années de la retraite, fut questionné. Sur le deuxième et le quatrième articles, il adopta la position de Delahogue : ces sujets étaient abordés en classe de théologie et laissés à la libre appréciation des élèves, le pour et le contre étant également exposés (11). Plus catégoriquement, John Mac Hale, l'élève et successeur de Delahogue, rejetait la deuxième proposition gallicane au motif qu'elle érigeait en règle universelle ce qui avait été décidé par un concile unique pour résoudre un problème spécifique, et concluait en ces termes : « Nous n'avons jamais enseigné la doctrine ultramontaine ni les libertés de l'Eglise Gallicane » (12). C'était en 1826. Or, en 1829, dans les séminaires français on enseignait toujours la doctrine gallicane dans son intégralité, telle que formulée dans le manuel de Bailly qui restait l'ouvrage de référence dans la plupart des séminaires. Bien évidemment, les choses allaient évoluer considérablement en France comme en Irlande, sous l'influence des générations montantes. Mais ce que je me suis efforcé de mettre en lumière, c'est que les Français en Irlande s'éloignaient de la stricte doctrine gallicane plus rapidement que leurs homologues de France.

Je crois qu'il est important de conserver une notion claire du développement historique et des changements qui se font jour même dans une institution réputée monolithique et inchangée comme l'Eglise Catholique du dix-neuvième siècle. Assurément, cela vaut pour le « Gallicanisme » irlandais ; c'est peut être encore plus vrai pour le « Jansénisme » irlandais.

J'ai déjà indiqué que si « Jansénisme » il y eut à Maynooth, c'est dans la théologie morale de Bailly qu'il convient de l'y aller chercher. Bailly (1730-1808) avait enseigné la théologie pendant vingt cinq ans à Dijon. Il avait rédigé cette chose rare : un manuel non seulement utile mais lisible. Publié en 1789, il n'avait pas eu moins de dix huit rééditions. Bailly, qui avait émigré, était rentré en France après 1801. L'édition de 1804 prenait acte du Concordat, et les éditions ultérieures du Code Civil (13). Notons, à titre de curiosité bibliographique, que les éditions dublinoises, indifférentes à ce qui se passait en France, réimprimèrent purement et simplement l'édition de 1789 et continuèrent de se référer au droit civil de l'Ancien Régime. Au vrai, c'est seulement dans les années 1870 qu'un professeur de Maynooth rédigea le premier traité de théologie morale catholique se référant explicitement à la loi civile britannique et irlandaise (14).

En tant que phénomène du dix-huitième siècle, le « Jansénisme » se présente d'abord comme un credo politique auquel les collègues irlandais de France étaient résolument hostiles (15). Communément associé au parti janséniste, ce que l'on désignait sous le nom de « rigorisme » était loin de n'être imputable qu'à lui : ainsi que nous l'avons noté, le Jésuite Gabriel Antoine était un rigoriste en matière d'enseignement moral. Au

vrai, la théologie enseignée dans les écoles au dix-huitième siècle était essentiellement rigoriste. Telle était la disposition d'esprit des membres de la classe moyenne, jusques et y compris en Irlande où une « classe moyenne » catholique aisée était apparue en dépit des Lois Pénales, surtout dans les villes. Il est vrai que cette dernière engendra une forme de morale chagrine et anxieuse qui ne dérive, ni de près ni de loin, de ce que l'on peut appeler le Jansénisme, mais relève en premier lieu de l'assujettissement des catholiques aux lois pénales, et en second lieu, je crois, de l'influence de Richard Challoner qui fut sans aucun doute le plus populaire auteur d'ouvrages de piété dans la classe moyenne irlandaise catholique de la seconde moitié du dix-huitième siècle et du début du dix-neuvième (16). Challoner (1691-1781) avait doublement fait l'expérience des lois pénales puisqu'il avait été évêque catholique dans la région de Londres pendant quarante ans, ce qui n'avait pas manqué d'influer sur ses écrits. Ainsi donc, si Louis Bailly fut incontestablement un rigoriste, on ne peut absolument pas dire qu'il propageait en Irlande des idées nouvelles.

Dernière remarque : au dix-neuvième siècle, la théologie morale catholique s'éloigna de ce « rigorisme », ce qui tendrait à prouver qu'en matière de choix moraux, on devrait toujours emprunter la voie la plus sûre. Cette évolution était liée à l'influence croissante en Europe du Nord du système moral d'Alphonse Liguori qui mettait l'accent sur la conscience et la liberté raisonnée. Il semble avéré que l'enseignement de la morale à Maynooth s'était éloigné du rigorisme de Bailly avant même que ne fut abandonné son manuel en 1852. A tout le moins, les membres de la commission parlementaire qui inspectèrent le collège en 1853 s'entendirent si souvent déclarer que ce qui était présentement enseigné à Maynooth différait notablement de ce qui était dans les pages de Bailly qu'ils pressèrent les professeurs de théologie de rédiger leurs propres manuels (17). Paradoxalement, à mesure que la théologie de Maynooth se faisait moins « rigoriste », l'ambiance de la société irlandaise le devenait davantage. A la vérité, ceci procédait moins de la « théologie livresque » que de l'évolution sociale consécutive à la Grande Famine des années 1840 qui imprima à la société irlandaise un tour plus bourgeois, plus conservateur, plus « respectable ». Même dans une société pieuse et déférente, les types de comportement sont influencés par une multiplicité de facteurs.

Enfin, j'ai dit que très tôt on avait défavorablement comparé le « prêtre de Maynooth » aux « gentlemen » issus des séminaires du Continent. Le nouveau venu, disait-on, n'était qu'un politicien rustre et turbulent. Un portrait désobligeant, parmi beaucoup d'autres, lui attribuait « des manières d'étudiant reclus greffées sur une grossièreté de clown » (18).

En cette matière, comme dans toutes celles que j'ai évoquées, il est tentant d'exagérer l'influence que des institutions caractérisées par une stricte discipline peuvent avoir eue sur la formation de jeunes gens. Il est incontestable qu'une grande agitation s'était emparée de la jeunesse irlandaise dans les années 1790 et que Maynooth, comme il fallait s'y attendre, voyait cette situation d'un très mauvais œil. Souvenons-nous que les administrateurs étaient des évêques catholiques et des représentants de la noblesse catholique conservatrice, et que le corps enseignant, tant français qu'irlandais, était composé d'émigrés tout aussi hostiles à la Révolution. Le 12 mai 1798 tous les étudiants, au nombre de soixante neuf, furent individuellement questionnés sur leurs opinions politiques. Deux refusèrent de répondre ; huit déclarèrent avoir prêté par inadvertance le serment des Irlandais-Unis et s'en être repentis par la suite. Tous les dix furent renvoyés (19).

Les plus graves incidents à déplorer au début de l'existence du collège s'apparentent à une variation éminemment locale sur le thème des droits de l'homme. Au lendemain de l'insurrection, il allait de soi que la subvention annuelle de huit mille livres était quelque peu menacée. Certaines constructions étaient achevées, et l'on avait fait comprendre au président du Collège que le renouvellement de la subvention était conditionné par l'admission de deux cents élèves. Les bâtiments existants ne pouvaient recevoir une telle population étudiante dans des conditions satisfaisantes de confort et même de décence. Néanmoins, durant l'année universitaire 1802-1803, pour laquelle nous disposons de chiffres précis, cent quatre vingt douze étudiants y vivaient entassés. Le 3 janvier 1803, des troubles éclatèrent au petit déjeuner. En Irlande, les premiers jours de janvier peuvent être particulièrement froids, sombres et humides. On était de surcroît en pleine période d'examens. Les étudiants n'avaient plus d'eau chaude, et les professeurs plus de toasts. La cuisine, qui était restée située au sous-sol de la gentilhommière, ne fut pas en mesure de faire face aux réclamations des uns et des autres. Des mots furent échangés. La situation dégénéra lorsque le Professeur Louis Delahogue fit son apparition et harangua les étudiants en les traitant, entre autres choses, de paysans mal élevés qui n'avaient jamais ôté leur chapeau devant lui. Pendant trois jours le Collège fut incontrôlable (20).

Il faut croire qu'il y a autre chose dans la vie que la politique, le petit déjeuner par exemple ! En fait, au début du siècle, nombre de prêtres furent très réticents à se lancer dans l'arène politique. Certains suivirent plus qu'ils ne furent suivis lorsque, dans les années 1820, Daniel O'Connell se servit d'eux et de l'unité paroissiale comme base de son organisation, parce qu'il n'y avait rien d'autre sur quoi il put s'appuyer. Néanmoins, ceux-là mêmes qui avaient été entraînés malgré eux dans la politique y prirent goût très rapidement. Mais, même les plus politisés

d'entre eux ne firent pas l'apprentissage du nationalisme à Maynooth : nonobstant le fait qu'ils pouvaient fort bien ne pas dire toute la vérité, les étudiants interrogés par la commission de 1826 donnèrent la très nette impression que le peu de politique dont ils débattaient entre eux se limitait aux discussions concernant la menace de veto gouvernemental sur la désignation des évêques catholiques. Assurément, le nationalisme ne faisait point partie de l'enseignement dispensé par Louis Delahogue.

Qu'il me soit permis de conclure en faisant référence au brouillon, qui nous est parvenu, d'une allocution que fit Louis Delahogue à l'occasion de son soixante-treizième anniversaire, le 16 janvier 1812. Il en avait terminé avec les examens de Noël et se déclarait des plus satisfaits. Sans que l'on puisse savoir s'il était tant soit peu au courant des revers de Napoléon en Russie, il parla de sa carrière en Sorbonne comme de quelque chose qui appartenait définitivement au passé. Il remercia Dieu, néanmoins, « de lui avoir ménagé une position si honorable en l'appelant auprès des jeunes clercs d'Irlande » (21).

Le soulèvement de 1798 nous a légué un riche florilège de ballades, composées pour la plupart à l'occasion du centenaire de 1898. L'une de ces ballades, écrite par William Rooney, évoque les mânes de Theobald Wolfe Tone :

Still forms, grey dust, black stones in Dublin city,
A grave in green Kildare...

Dans ces quelques pages, j'ai tenté d'évoquer deux éminents Français, un Parisien et un Gascon, tous deux issus de la Sorbonne. Eux aussi ont laissé leur marque sur l'Irlande moderne, même si ce n'était pas là la marque du père fondateur du nationalisme irlandais. A l'instar de Theobald Wolfe Tone, ils ont trouvé « une tombe dans le verdoyant Kildare », enterrés qu'ils sont à quelques lieues les uns des autres, lui à Bodinstown et eux à Maynooth.

NOTES

T.J. Walsh : « Some records of the Irish college at Bordeaux », in *Archivium Hibernicum*, xvi, 1950, pp. 92-141.

John Healy : *Maynooth College : its centenary history*, Dublin, 1895, pp. 696-7.

Le meilleur compte-rendu de ces événements se trouve dans R.B. McDowell, « The Fitzwilliam episode » in *Irish Historical Studies*, xv, septembre 1966, pp. 115-130.

Le contexte politique de la fondation de Maynooth est traité en détail par Maurice R. O'Connell dans « The political background to the establishment of Maynooth college » in *Irish Ecclesiastical Record*, 5th series, lxxxv, 1956 i, pp. 324-334 et pp. 406-15 ; lxxxvi, 1956 ii, pp. 1-16.

David Dickson : *Helicon History of Ireland : New foundations, Ireland 1660-1800*, Dublin, 1987, p. 161.

George Crolly : *A life of the Most Rev. Dr. Crolly*, Dublin, 1851, p. xxiii.

Mes informations sur les premiers professeurs français proviennent essentiellement de 2 sources :

(i) éléments de biographie collationnés à l'époque de leur nomination dans un volume des archives du Collège intitulé « Maynooth archives 1796-1843 ».

(ii) éléments conservés dans les archives du diocèse catholique de Clogher. Quand Anglade, le dernier professeur français, mourut en 1834 ses archives (dont la majeure partie concerne en fait Delahogue) échurent à Charles McNally, professeur au collège. Il fut nommé évêque de Clogher en 1843 et emporta les archives avec lui. Elles ont été cataloguées dans *Archivium Hibernicum*, xliii, 1988, pp. 3-24.

Theologia dogmatica et moralis in usum seminariorum, Paris/Lyon, 1829, ii, pp. 486-508.

De Ecclesia, Dublin, 1809, spécialement p. 306.

Eighth report of the commissioners of Irish education inquiry, House of Commons, 1826-7 (509), xiii.

Ibid., p. 135.

Ibid., p. 317.

Dans l'édition de 1829, la page de titre porte « nova editio », et certains traités (par exemple sur la justice et les contrats) sont décrits en tant que « ad codicis Galliarum civilis normam accommodatae ».

George Crolly, *Disputationes theologicae de iustitia et iure, ad normam iuris municipalis Britannici et Hibernici conformatae*. 3 vols. Dublin. 1870, 1873, 1877.

Les preuves ont été rassemblées par Ruth Clark : *Strangers and sojourners at Port Royal*. Cambridge. 1932, pp. 204-19.

Patrick J. Corish : *Helicon History of Ireland : the Catholic community in the seventeenth and eighteenth centuries*, Dublin, 1981, pp. 86-88.

House of Commons 1854-5, 1896, 1896 i, xxii.

Leitch Ritchie : *Ireland picturesque and romantic*, London, 1838, p. 201.

L'incident nous est connu grâce à un échange de libelles entre un converso particulièrement hostile : Patrick Duigenan, *A fair representation of the present political state of Ireland...* London/Dublin 1800 ; et le Président du collège, Peter Flood, *A letter from the Rev. Peter Flood, D.D., president of the R.C. Col. Maynooth... relative to a pamphlet entitled 'A fair representation of the present political state of Ireland'*, Dublin, 1800.

Décrit en détail dans John Archbold (étudiant) à Eugène Conwell (ancien

Voir aussi la déposition du président, Bartholomew Crotty, à l'occasion de l'inspection de 1826 (p. 95).

21 « Clogher diocesan Archives », 1/2/69, *Archivium Hibernicum*, xliii, 1988, pp. 22-3.

**PUBLICATIONS RÉCENTES DU GROUPE
DE RECHERCHE EN ÉTUDES IRLANDAISES
DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN**

Le Processus de la création chez les écrivains irlandais contemporains, Presses Universitaires de Caen, 1994.

William Molyneux, *Discours sur la sujétion de l'Irlande aux lois du Parlement d'Angleterre*, Presses Universitaires de Caen, 1995.

Poètes d'Irlande du Nord, deuxième édition revue et augmentée, Presses Universitaires de Caen, 1995.

Seamus Heaney et la création poétique, Presses Universitaires de Caen, 1995.

The Creative Process of the Contemporary Irish Writers, Colin Smythe, 1996.

Rural Ireland, Real Ireland? Colin Smythe, 1996.

La Nouvelle de langue anglaise en Irlande : étude critique, Presses Universitaires du Septentrion, 1996.

Michael Mac Laverty : *Le Prophète et autres Nouvelles*, deuxième édition, Presses Universitaires de Caen, 1996.

L'IRA, Presses Universitaires de Caen, 1996.

La sécularisation de l'Irlande, Presses Universitaires de Caen, 1998.

George Bernard Shaw : Regards croisés, Presses Universitaires de Caen, 1998.

Anthologie du théâtre irlandais d'Oscar Wilde à nos jours, Presses Universitaires de Caen, 1998.